



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sommet du G8

Question écrite n° 72929

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les arrestations et condamnations qui ont eu lieu à l'occasion du sommet du G8 à Gênes. Parallèlement aux agissements violents de certains groupes sans rapport avec l'objet de cette manifestation, qui ne peuvent être d'ailleurs que condamnés, de nombreux militants pacifistes qui ont fait l'objet d'arrestations lors du sommet du G8 à Gênes ont déploré certains agissements de la police. En effet, des témoignages de manifestants font état de centaines d'arrestations, de violentes descentes policières dans les locaux des organisateurs et des incarcérations dans les conditions épouvantables. Prochainement, vont avoir lieu en Italie les procès de ces militants, accusés d'agression ou de tentative de meurtre sur les policiers. Ainsi, un collectif de soutien vient de se créer pour soutenir les militants concernés. En conséquence, il lui demande sa position en la matière et les différentes mesures susceptibles d'être prises à l'égard des autorités italiennes et pouvant contribuer à la défense de ces militants.

Texte de la réponse

Des ressortissants français ont fait l'objet d'arrestations effectuées par les forces de police italienne, lors des manifestations organisées en marge du sommet du G8 à Gênes. Les Français interpellés au cours de ces manifestations ont tous été rapidement relâchés, grâce à l'aide immédiate apportée par les services consulaires et diplomatiques français en Italie. Ce sommet a donné lieu à d'inacceptables violences, comme cela s'était produit lors de précédentes rencontres internationales, de la part de « casseurs » dont les activités doivent être condamnées. On ne saurait cependant assimiler à ces derniers les manifestants qui expriment de réelles inquiétudes à l'égard de la mondialisation. Pour leur part, les autorités françaises s'attachent à stimuler les efforts européens et internationaux afin de donner un autre cours à la globalisation des échanges. En prenant des sanctions contre les responsables du maintien de l'ordre à Gênes, les autorités italiennes ont reconnu que des excès avaient été commis, sur lesquels les plaintes déposées par nos compatriotes devant la justice italienne devraient permettre de faire toute la lumière. Le gouvernement français reste naturellement attentif, en liaison avec les autorités italiennes, à ce que toutes les garanties juridiques soient assurées à leurs ressortissants.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72929

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 804

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1657